

2019 - 2020



Yvette ROUGEOT
Présidente

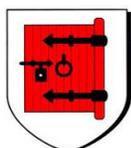
Tél. 06 33 18 46 78

Éric CHEVIGNY
Vice-président

Tél. 07 71 15 20 25

Etienne BILLE
Directeur

Tél. 06 76 25 51 18



Ville de
Turckheim

ALSACE

Conseil départemental
HAUT-RHIN

Musique
Municipale
Echo de
Turckheim



www.echo-de-turckheim.fr - contact@echo-de-turckheim.fr

TARIFS TRIMESTRIELS 2019-2020

Habitant Turckheim - Katzenthal ou élève membre de l'ensemble des jeunes / harmonie

CATEGORIE	1 ^{er} membre	2 ^{ème} membre	3 ^{ème} membre
Eveil musical	100	80	75
Formation musicale seule	135	108	101
Formation musicale et instrument	170	136	127
Adulte	190	152	142
Frais de gestion par famille	10		
Cotisation par personne/par an	10	5	5

Elèves extérieurs à Turckheim

CATEGORIE	1 ^{er} membre	2 ^{ème} membre	3 ^{ème} membre
Eveil musical	100	80	75
Formation musicale seule	170	136	127
Formation musicale et instrument	205	164	153
Adulte	240	192	180
Frais de gestion par famille	10		
Cotisation par personne/par an	10	5	5

N.B. : le tarif « extérieur » est appliqué si l'élève ne participe pas à l'Ensemble des jeunes et / ou à l'orchestre d'harmonie (formation complémentaire et implication dans la vie associative)

Notre école est soutenue financièrement par la commune de Turckheim et le Conseil départemental du Haut-Rhin



Talon à rendre lors de l'inscription pour les nouveaux élèves ou s'il y a des modifications

Renseignements relatifs à l'élève :

Nom Prénom

Date de naissance

Instrument joué

L'élève est-il à l'Ensemble des Jeunes : OUI NON

L'élève est-il à l'Harmonie Municipale : OUI NON

Renseignements relatifs aux parents (ou représentant légal) :

Nom Prénom

Adresse complète

.....

N° de téléphone N° de portable

Adresse mail

Date :

Signature :

Présentation de l'école de musique

L'école de musique de Turckheim participe à l'éveil et à la formation musicale des musiciens de notre orchestre d'harmonie, mais surtout, elle leur permet de développer leurs émotions et leur sens artistique. C'est un espace où se partage le plaisir de découvrir et de maîtriser un art avec une équipe d'enseignants chevronnés, passionnés et reconnus.

➤ 3 grandes familles d'instruments sont enseignées à Turckheim :

Les BOIS : la Flûte Traversière, le Hautbois, la Clarinette et le Saxophone

Les CUIVRES : la Trompette, le Trombone, l'Euphonium, le Cor et le Tuba

Les PERCUSSIONS : du simple bloc de bois au Glockenspiel en passant par la Batterie.

➤ 3 niveaux de formation musicale :

L'éveil musical : de 5 à 7 ans, l'enfant pourra rencontrer agréablement la musique et apprécier le monde sonore par des chants et danses, l'écoute, l'expression corporelle et le jeu d'instruments. *La section sera ouverte sous réserve d'inscription de 8 élèves minimum.*

Le solfège et l'instrument : de 7 à 77 ans

Une bonne connaissance du solfège est nécessaire à la pratique d'un instrument.

Après une année de formation musicale les jeunes essaient et choisissent un instrument.

Formation musicale : cours collectif d'une heure

Pratique instrumentale : cours individuel d'une ½ heure.

L'ensemble des jeunes

Intégré dans le parcours d'apprentissage musical et instrumental, il permet aux jeunes de progresser dans l'appropriation des exigences liées à la pratique d'un instrument dans un ensemble.

Répétition d'une heure.

➤ **Prêt possible d'instruments rares : hautbois, cor, trombone, baryton, euphonium.** Modalités à définir lors de l'inscription.

INSCRIPTIONS

SAMEDI 29 JUIN 2019 à partir de 17 heures

AU FOYER ANDRE
Boulevard Charles Grad
68230 TURCKHEIM

La communication des horaires de cours se fera jeudi le 5 septembre 2019 à 19h en présence des enseignants au Foyer André.

Lors de l'inscription, veuillez à vous munir **impérativement** d'une attestation d'assurance et de 3 chèques libellés au nom de l'Ecole de musique. Ils régleront les frais d'écolage pour les 3 trimestres de l'année scolaire. Ils seront encaissés les 4 octobre, 4 janvier et 4 avril.

Les informations personnelles recueillies lors des inscriptions sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent.

Les enfants sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés lors des différentes prestations afin d'alimenter notre site internet, nos documents graphiques. En cas de désaccord, le signaler par écrit lors de l'inscription.

La rentrée des classes de musique aura lieu à partir du
(éveil musical, formation musicale, instrument et ensemble des jeunes)

Lundi 9 Septembre 2019

Afin de répondre à vos différentes attentes, deux parents d'élèves vous représentent au sein de notre comité. Ils sont vos interlocuteurs et vos intermédiaires pour toutes vos questions relatives au parcours musical, à l'organisation des cours, des concours, mais aussi les porte-parole de toutes vos suggestions.

Pour l'année scolaire à venir, vous pourrez vous adresser à :

Catherine SCHLEWITZ
Tél. 03 89 27 50 57

Catherine CHENCINER
Tél. 03 89 24 24 62